

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne  
  
Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 22 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 15 avril 2025  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F. – Mme JAUFFRIT L.

Absents : Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B., ROUSSET C. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

MM. RELET J-M., BERTHOMÉ F., Mmes DILLET S., JOLLY F.,

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

**2025.40 – Accueil de loisirs de Soullans : approbation des tarifs des séjours d'été 2025**

Il est rappelé au conseil municipal que la commune organise des séjours d'été pour les enfants et les jeunes.

Cette année, trois séjours sont organisés :

- Un séjour pour les 5 / 6 ans
- Un séjour pour les 7 / 8 ans
- Un séjour pour les 9 / 11 ans

Le conseil municipal est informé qu'il convient de fixer les tarifs des séjours.

Les modalités de tarification

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial, au regard du justificatif de la C.A.F. ou de la M.S.A.. Si toutefois aucun document n'est fourni pour le calcul du prix, le tarif le plus élevé sera appliqué.

.../...

.../...

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre de l'aide à l'accessibilité financière des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement, la commune s'est engagée à appliquer une tarification plancher pour les tranches de Quotients Familiaux (Q.F.) inférieures à 900 €.

Les bornes des tranches proposées ont été établies comme suit :

- Tranche 1 = Q.F. inférieur à 501 €
- Tranche 2 = Q.F. de 501 à 700 €
- Tranche 3 = Q.F. de 701 à 900 €
- Tranche 4 = Q.F. de 901 à 1 100 €
- Tranche 5 = Q.F. de 1 101 à 1 300 €
- Tranche 6 = Q.F. supérieur à 1 300 €

### Les tarifs

<b>Camp 5 / 6 ans</b>		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	75,00	97,50
de 501 à 700	84,00	109,20
de 701 à 900	93,00	120,90
de 901 à 1100	102,00	132,60
de 1101 à 1300	111,00	144,30
> 1300	120,00	156,00

<b>Camp 7 / 8 ans</b>		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	112,00	145,60
de 501 à 700	124,00	161,20
de 701 à 900	138,00	179,40
de 901 à 1100	154,00	200,20
de 1101 à 1300	170,00	221,00
> 1300	188,00	244,40

<b>Camp 9 / 11 ans</b>		
Q.F.	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<= 500	140,00	182,00
de 501 à 700	156,00	202,80
de 701 à 900	173,00	224,90
de 901 à 1100	193,00	250,90
de 1101 à 1300	212,00	275,60
> 1300	233,00	302,90

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour les séjours d'été 2025 du centre de loisirs indiqués ci-dessus.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **DE FIXER** le prix des séjours tels que mentionnés ci-dessus.
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**VOTE :**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

